



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
3003 Berne

vernehmlassungen@astra.admin.ch

A l'attention de Monsieur Albert Rösti,
Conseiller fédéral

Genève, le 9 janvier 2026
ZN/3420 – FER No 01-2026

**Procédure de consultation : Redevance liée à la prestation kilométrique des véhicules électriques
/ Impôt sur le courant de recharge pour les véhicules électriques**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales, représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER défend les intérêts de ses quelques 47'000 membres, dont le fonctionnement, la prospérité et la compétitivité dépendent non seulement d'un environnement économique et politique favorables, mais également d'infrastructures de transport fiables.

Le réseau de routes nationales, conçu dans les années 60, a urgemment besoin de solutions concrètes à son engorgement toujours plus important. Nos infrastructures routières ont besoin de pouvoir être entretenues et adaptées. Cela a un coût. Pour cette raison, il est important de garantir le financement à long terme de FORTA, ainsi que le financement spécial circulation routière.

1. De manière générale

L'essor de la mobilité électrique entraîne logiquement une diminution des recettes générées par l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants fossiles. Notre Fédération, convaincue que les pertes fiscales qui en découlent doivent être compensées, est favorable sur le principe à une taxe sur les véhicules électriques. Ces derniers ne contribuent actuellement pas au financement des infrastructures de mobilité et le moment est venu de changer cela. En effet, l'égalité de traitement et la neutralité technologique devraient s'imposer dans ce contexte.

2. Deux variantes pas complètement satisfaisantes

Notre Fédération soutient le principe d'une taxe sur les véhicules électriques. Si les deux variantes proposées sont cohérentes, elles n'en demeurent pas moins complexes et sources potentielles d'abus dans leurs mises en œuvre respectives.

L'option d'une redevance liée à la prestations kilométrique pourrait être la porte ouverte à des péages autoroutiers, avec potentiellement le risque de voir apparaître des tarifs arbitraires fixés politiquement pour les différentes technologies. Autant l'option « autodéclaration » que « géolocalisation » présentent des risques d'abus (manipulation des compteurs et manque de précision dans les données pour l'une, potentielles controverses en matière de protection des données pour l'autre).

Quant à la variante d'un impôt sur le courant de recharge, elle représente un coût astronomique (chaque station de recharge – publique ou privée – devrait être équipée d'un compteur à la charge des propriétaires). On pourrait voir l'apparition d'installations de recharge non enregistrées. Cette variante pourrait également favoriser le tourisme de la recharge en cas d'absence de taxation à l'étranger.

Tenant compte de ce qui précède, notre Fédération demande que le projet soit revu, en prêtant attention à divers éléments. Il faudrait envisager une entrée en vigueur progressive d'une taxation de la mobilité électrique. En débutant de manière modérée, cela permettrait à l'électromobilité de s'implanter solidement sur le marché. Car la FER craint que les coûts d'équipement des sites industriels ne freinent les investissements dans la mobilité électrique des flottes et des collaborateurs. Dans ce contexte, il convient également de tenir compte des types de véhicules et avoir une approche différenciée pour les voitures de tourisme et les camions. Très important également, trouver une solution de taxation qui permette de s'adapter aux progrès technologiques, ainsi qu'aux standards reconnus sur le plan international (encore une fois, quand la technologie le permettra).

En résumé, notre Fédération soutient le principe d'une taxe sur les véhicules électriques. Cependant, elle demande un système simple, une protection stricte des données, une introduction progressive avec charges modérées et prévisibles, et une différenciation claire selon les types de véhicules et leurs usages, distinguant notamment les véhicules indispensables à la production (livraisons, interventions techniques, maintenance) de ceux à usage privé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.



Arnaud Bürgin
Secrétaire général



Valérie Bourdin Karlen
Délégue aux affaires fédérales
et régionales

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, Bulle, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 47'000 membres.